

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme
Commune de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE - VAUCLUSE
du 15 avril au 17 mai 2024 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques SUBE



CONCLUSIONS ET AVIS

Sommaire :

Page 2	1 - Conclusions.
Page 4	2 - Avis.

CONCLUSIONS ET AVIS

Projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme Commune de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE - VAUCLUSE

1 -

CONCLUSIONS MOTIVEES

1.1 - Objet de l'enquête et nature du projet.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Martin de la Brasque en vigueur a été approuvé le 10 décembre 2018, et mis à jour le 12 septembre 2019.

Cette enquête publique a pour objet le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme à l'initiative de la commune, dans les formes prévues au Code de l'urbanisme.

Les objectifs fixés par cette modification sont :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située au Nord du Mail.
- Supprimer les emplacements réservés n°1 et n°3, et affiner la délimitation du n°2.
- Affiner les dispositions relatives aux retraits par rapport aux limites séparatives en zone 1AU.
- Autoriser (sous conditions), en zones A et N, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.
- Affiner les dispositions relatives aux extensions des habitations dans les zones Agricoles et Naturelles.

1.2 – Intérêt du projet pour la commune.

L'objectif n° 1 est le cœur du projet. Il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située au nord du Mail.

Le but de cette évolution du zonage est de permettre la construction d'un pôle multiservice. Ce projet d'offre commerciale et de services de proximité répondra à la nécessité de redynamiser le centre du village et aux besoins de la population. Le choix du lieu est stratégique car à proximité du cœur administratif et économique de la commune (mairie, école, place du marché).

J'estime que cet objectif correspond à un réel besoin de la commune et des administrés et que les arguments fournis en réponse aux observations, en particulier celle de la Préfecture, sont détaillés et motivés.

Les autres objectifs de la modification répondent à la nécessité d'adapter le PLU aux évolutions des besoins ou des documents intégrateurs. C'est également l'occasion de corriger des anomalies ou d'apporter plus de clarté dans l'exploitation du règlement du PLU.

J'estime que les autres objectifs répondent légitimement aux besoins et à la nécessité de faire évoluer le PLU.

1.3 - Dossier et déroulement de l'enquête.

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par le bureau d'études SOLiHA Vaucluse, Place du Marché, 84510 Caumont-sur-Durance.

Il était consultable directement en mairie (version papier) et en ligne sur le site Internet de la commune

(version numérique).

Il comprend tous les éléments permettant au public d'analyser et de comprendre le contenu et les objectifs du projet. Il est complet, clair et détaillé.

J'estime que le dossier d'enquête publique est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2024 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Sur cette période j'ai tenu trois permanences en mairie de Saint Martin de la Brasque :

1ère permanence : lundi 15 avril 2024, de 08h30 à 11h30,

2ème permanence : jeudi 02 mai 2024, de 08h30 à 11h30,

3ème permanence : vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30.

Il n'y a eu aucun incident durant cette enquête. Le climat de l'enquête a été serein.

La salle mise à disposition par la mairie de Saint Martin de la Brasque permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions.

La participation du public a été faible et essentiellement motivée par l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU située au nord du Mail. Cela est justifié par le projet de pôle multiservice qui y est associé.

J'estime que le déroulement de cette enquête publique et les conditions d'information et d'accueil du public sont à considérer comme un élément positif.

1.4 - Participation du public.

Pendant la durée de l'enquête :

- 09 observations ont été portées sur le registre,
- aucun courrier postal n'a été adressé au commissaire enquêteur,
- 01 courriel a été reçu.

Le total des observations à exploiter est de 10 :

- 07 observations portées sont à considérer POUR INFORMATION.
- 03 observations portées, dont deux identiques (registre et courriel) sont à considérer comme DEMANDE OU AVIS DEFAVORABLE.

1.5 - Réponses du maître d'ouvrage à la synthèse des observations.

En complément des observations du public, les avis des Personnes publiques associées (PPA) contenaient des demandes, des recommandations et un avis très réservé nécessitant des réponses adaptées.

Le maître d'ouvrage a répondu à la synthèse des observations du public par un courriel qui fournit des éléments de réponse clairs et argumentés.

Concernant l'avis très réservé de la Préfecture, réponse a été faite par la délibération 2024-014 du 18 mars 2024, soumise au contrôle de légalité le 19 mars 2024, et sans suite à ce jour.

J'estime que la réponse à la synthèse des observations fournies par le maître d'ouvrage est un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.

2 -

AVIS

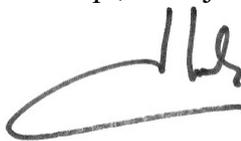
- Je constate que ce projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme permettra à la commune de Saint Martin de la Brasque de :
 - Ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU située au Nord du Mail.
 - Supprimer les emplacements réservés n°1 et n°3, et affiner la délimitation du n°2.
 - Affiner les dispositions relatives aux retraits par rapport aux limites séparatives en zone 1AU.
 - Autoriser (sous conditions), en zones A et N, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.
 - Affiner les dispositions relatives aux extensions des habitations dans les zones Agricoles et Naturelles.
- Après étude, j'estime que :
 - l'objectif premier correspond à un réel besoin de la commune et des administrés et que les arguments fournis en réponse aux observations, en particulier celle de la Préfecture, sont détaillés et motivés.
 - les autres objectifs répondent légitimement aux besoins et à la nécessité de faire évoluer le PLU.
 - le dossier d'enquête publique est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête ;
 - le déroulement de cette enquête publique et les conditions d'information et d'accueil du public sont à considérer comme un élément positif ;
 - la réponse à la synthèse des observations fournies par le maître d'ouvrage est un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.
- * **Après avoir étudié le dossier présenté, m'être fait expliquer les enjeux du projet et avoir visité les lieux concernés ;**
- * **Après m'être assuré que l'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme ;**
- * **Après avoir tenu trois permanences sur la commune de Saint Martin de la Brasque ;**
- * **Après avoir pris connaissance et analysé les observations formulées par le public, les Personnes publiques associées et la Mission régionale d'autorité environnementale, et la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse des observations ;**
- * **Comme suite aux conclusions ci-dessus ;**

J'émet un

AVIS FAVORABLE

à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme
Commune de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE - VAUCLUSE
Dossier d'enquête n° E24000018 / 84

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 10 juin 2024.



Jacques SUBE